

Après la seconde générale et technologique

- > Intégrer une première générale
- > Intégrer une première technologique



➤ L'année de seconde générale et technologique

L'année de 2^{de} GT comporte un processus **d'orientation**, pour choisir entre première générale ou première technologique, et une procédure **d'affectation** pour demander une série de première dans un établissement précis.

Il est nécessaire d'avoir une **décision d'orientation favorable du conseil de classe** dans la série souhaitée

2ème trimestre : Formulation des choix provisoires d'orientation et avis du conseil de classe

3ème trimestre : Formulation des choix définitifs d'orientation et propositions du conseil de classe

Du 5 mai au 5 juin : Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*.

Notes tes vœux de 1^{re} sur la **fiche préparatoire à l'affectation** et remets-la à ton lycée, en respectant les délais. La saisie des vœux dans Affelnet lycée concerne l'affectation en 1^{re} générale et en 1^{re} technologique dans les établissements publics de l'Éducation nationale et de l'agricole.

Du 13 au 17 juin : Résultats provisoires à l'entrée en 1^{re} technologique.

Si tu n'es pas assuré d'une affectation en 1^{re} technologique, ton chef d'établissement te demande d'ajouter de nouveaux vœux.

Le 27 juin : **Résultats de l'affectation**, transmis par ton établissement.

Du 27 juin au 3 juillet : **Inscription** dans le lycée où tu es affecté.

➤ A savoir

- ◆ Aucun enseignement optionnel suivi en seconde ne peut être exigé pour l'entrée en 1^{re}.
- ◆ Si tu dois changer de lycée pour rejoindre un dispositif **sport – études**, tu peux bénéficier d'un bonus spécifique si tu es sportif de haut niveau. Prends contact avec le lycée souhaité.
- ◆ Si tu souhaites entrer dans un **lycée privé** (sous contrat avec l'éducation nationale ou l'enseignement agricole), tu dois prendre contact directement avec le lycée que tu souhaites intégrer.

➤ Situation de handicap ou problème de santé invalidant

En cas de situation de handicap reconnue par la MDPH ou de trouble de santé invalidant nécessitant de changer d'établissement, tu peux compléter un dossier pour la **commission « pluridisciplinaire handicap-médicale »**, qui étudiera ta situation et statuera sur la nécessité ou non d'une affectation prioritaire. Pour être accompagné dans cette démarche, contacte ton établissement.



Calendrier de la commission

Lundi 16 avril 2025 : date limite de réception des dossiers par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

Tout dossier arrivé hors délai ne sera pas traité.

Mercredi 14 mai 2025 : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

A partir du 19 mai : les résultats de la commission sont transmis à ton lycée

➤ Entrée en première générale, l'essentiel :

Rappel : une décision d'orientation favorable du conseil de classe est nécessaire avant de formuler des vœux

Demander son lycée actuel

Pour t'assurer une place en 1^{re} générale dans un établissement public, **il est obligatoire de faire un vœu via Affelnet Lycée* en passant par ton établissement actuel.** Ton affectation est garantie grâce à un bonus spécifique.

Nombre de vœux

Tu peux formuler jusqu'à 4 vœux.

Demander à changer de lycée pour suivre un enseignement de spécialité qui n'est pas proposé dans le lycée actuel

Si tu souhaites changer d'établissement pour :

- suivre un **enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans ton lycée**, tu dois remplir un dossier pour « ES rare » que tu remets à ton lycée actuel avant le **22 mai 2025**. Ta demande sera traitée après l'affectation des élèves du lycée que tu demandes, et selon l'avis émis sur ta candidature par ce lycée.
- suivre l'**enseignement de spécialité « biologie-écologie »** dans un lycée agricole public, tu dois également déposer un dossier « ES rare » auprès de ton lycée actuel, et également prendre contact avec le lycée agricole qui t'intéresse.

Demander un lycée agricole pour suivre l'enseignement de spécialité « biologie - écologie »

Dans tous les cas, si tu demandes à changer d'établissement, il te faudra **obligatoirement faire un vœu pour ton lycée actuel.**

* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

➤ Entrée en première technologique, l'essentiel :

Rappel : une décision d'orientation favorable du conseil de classe est nécessaire avant de formuler des vœux

Des formations limitées en capacité d'accueil

Toutes les formations en 1^{re} technologique ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives. Il est obligatoire de formuler des choix d'orientation et des vœux d'affectation en diversifiant les séries ou les voies.

Nombre de vœux possibles

Il est conseillé de se limiter à 8 vœux, classés par ordre de préférence, afin de se laisser la possibilité d'en ajouter après les résultats provisoires de l'affectation, qui seront le 13 juin après-midi.

Pour les établissements publics relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public :

Recrutement via des vœux saisis sur Affelnet Lycée

- ✓ ST2S
- ✓ STAV
- ✓ STD2A
- ✓ STI2D
- ✓ STL
- ✓ STMG

Contacte les établissements visés si tu n'as pas suivi l'option « Création et culture design » en 2^{de} GT.

Contacte les établissements visés si tu souhaites intégrer une section STMG binationale ESABAC.

Recrutement hors Affelnet lycée : contacter l'établissement

- ✓ STHR
- ✓ TMD



Plus d'informations

Guide des procédures d'affectation 2025

<https://www.ac-lyon.fr/affectedation-et-sectorisation-122099>

Site du département de l'Ain

www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire

www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Site du département du Rhône

www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Information sur les métiers

www.onisep.fr

Information sur l'orientation

Rendez-vous en CIO

www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050